

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1569/SG/FP mettant un professeur de Collège d'Enseignement technique à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse.

n° 1569/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 octobre 1968

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro
25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Robert Senteral, professeur de Collège d'enseignement général, 2° groupe, 8° échelon (indice nouveau 355) est, pour compter du 24 septembre 1968, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement des Sports et de la Jeunesse pour servir au Collège d'enseignement technique de Djibouti.